

# COMMUNIQUE

## DU CHSCT

Le Havre, le 8 octobre 2012

Camarades,

Un CHSCT Extraordinaire s'est tenu vendredi 5 octobre, au matin, concernant la consultation des élus sur le projet de création d'un GIE HAROPA.

La restitution de l'expertise par le Cabinet Emergence lors de cette séance a confirmé nos doutes et craintes sur les conséquences possibles de la création d'un tel outil par le manque de clarification des postes concernés, de réponses sur les évolutions de carrière, droits de retour, effectifs, ...

Bien évidemment, devant ce flou global, la direction a tenté de répercuter le manque d'informations précises à la longueur de l'expertise et aux risques psychosociaux que celle-ci pouvait engendrer.

Sur l'ensemble de ces considérations, le CHSCT a émis un **avis défavorable** à la création du GIE HAROPA.

Cet avis étant consultatif, la direction peut ne pas en tenir compte et continuer dans la même lignée son projet, et il appartiendra alors à chacun, au regard de sa convention de mise à disposition, de prendre ses responsabilités, devant un tel chèque en blanc !

De plus, dans la continuité de cette consultation, un CE extraordinaire est organisé mercredi 10 octobre au matin, où il ne manquera pas d'être rappelé aux élus ASIC, au regard de la lettre adressée au Directeur Général, que l'avis défavorable est motivé par l'intérêt collectif de tous les agents de l'établissement, et non pas pour des enjeux carriéristes !!

Le Secrétaire du CHSCT



L. DELAPORTE

Pour info et affichage